

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2017

RATIFICATION ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL - (N° 369)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par

M. Vercamer, Mme Descamps, M. Favennec Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Lagarde,
M. Ledoux, Mme Magnier, M. Pancher, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier, M. Morel-À-L'Huissier
et M. Benoit

ARTICLE 4

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A À l'intitulé de la section 2 du chapitre II du titre I^{er}, le mot : « onze » est remplacé par les mots : « vingt et un » et le mot : « cinquante » par le mot : « soixante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de relever le seuil de création du comité social et économique.